ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE RECIPROQUE

PREAMBULE:

Nous travaillons en tant que professionnel pour le milieu industriel depuis janvier 1982.

Nous constatons certaines dérives morales et éthiques quant à l'utilisation des réponses qui sont apportées dans les offres répondant à des consultations.

Il faut savoir que répondre à une offre, c'est beaucoup de réflexion et de travail.

Les offres dans l'industrie ne sont jamais rémunérées (ou très rarement), donc forcément l'idée reçue, est que, les solutions, les idées originales qui argumentent ces offres sont sans valeur et peuvent être utilisées sans bourse déliée à toutes fins utiles:

- Aide à la recherche de solutions.
- Refaire un cahier des charges idéalisé.
- Divulgations des solutions à d'autres consultations.

• ..

NOTA: Nous avons décidé de répondre aux appels d'offres par écrit, que par un descriptif sommaire, accompagné d'un budget. Nous proposons de présenter notre concept de vive voix au groupe de travail demandeur du projet. Pour ce faire nous avons établi un « ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE RECIPROQUE ».

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE RECIPROQUE:

ENGAGEMENT : Respect mutuel, professionnel, morale, éthique, ...

CONFIDENTIALITE : Nous ne voulons pas être mis en concurrence avec nos propres idées,

de même nos clients ne voudraient pas voir leurs intentions dévoilées

à la concurrence, avec la solution.

RECIPROQUE : Nous voulons souligner que la règle du jeu entre le client et le

prestataire n'est pas unilatérale.

NOTA: Avant toute présentation d'un projet, nous nous permettons également de protéger nos recherches de solutions par différents moyens:

- Par pli recommandé adressé à soi-même.
- Par enveloppe SOLEAU.

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE RECIPROQUE

Le client			Le prestataire			
		ET				
DAT	TE:	LIEU	:			
Ce document concerne l'intégralité des échanges d'informations données par le client et l'intégralité des solutions proposées par le prestataire au sens le plus large : Concepts – croquis – principes – descriptifs – dessins – plans – entretiens oraux – rapports écrits – fichiers informatiques.						
Ι	Ce présent engagement lie le client et le prestataire de façon irrévocable.					
II	L'obligation de discrétion et de confidentialité prend effet à compter de la date de signature du présent engagement pour une durée de 3 ans.					
III	Le client et le prestataire s'engagent à maintenir strictement confidentiel, au sens le plus large, tous les renseignements, informations, données, documents, résultats, photographies, films, fichiers informatiques de quelque manière que ce soit émanant de l'un ou l'autre et s'engagent à le faire respecter à leurs propres intervenants.					
IV	En cas d'antériorités de solutions proposées par le prestataire, le client présentera des documents irréfutables et datés.					
V	Pour tout litige pouvant survenir entre le prestataire et le client dans le non respect du présent engagement et des suites que cela entraînent, les parties font attribution de juridiction aux Tribunaux de Mulhouse.					

NOM	Prénom	Fonction	Société	Signature	Initiales